

# Charte de Venise

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **36 (1964)**

Heft 7: **Industrialisation du bâtiment**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-125632>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

la réhabilitation de la vieille ville de Genève après que nombreuses communications eurent été faites en ce qui concerne la nécessité du renforcement de la législation de protection des monuments et paysages dans les divers pays d'Europe, la loi française pouvant être prise comme exemple.

## Charte de Venise

Voici, pour terminer, la Charte de Venise, proposée par M. Pierro Gazzola, inspecteur central des Beaux-Arts, architecte en chef de Vérone et organisateur du congrès lui-même.

C'est en fait une nouvelle étape, depuis la conférence d'Athènes, réunie à l'instigation de la Société des Nations, en 1931, où des principes fondamentaux avaient été établis pour la conservation du patrimoine ancien.

Toutefois, grâce aux travaux effectués à Venise, on a été plus loin. Ce n'est plus le monument seul, isolé de son contexte, qu'il faut protéger mais bien l'ensemble, le cadre où il s'insère, le milieu qui lui donne sa pleine signification. De plus, si la restauration peut s'admettre, dans la mesure où elle revêt un caractère exceptionnel elle ne saurait se comprendre que dans une modestie vraie de l'exécutant, respectant la substance de l'édifice, s'appuyant sur des documents authentiques, refusant l'hypothèse et la fantaisie, en quelque sorte.

En préambule, la charte établie affirme:

«Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines et les considère comme un patrimoine commun. Elle se reconnaît solidairement responsable de sa sauvegarde vis-à-vis des générations futures auxquelles elle se doit de la transmettre dans toute la richesse de son authenticité. Il est dès lors essentiel que les principes qui doivent présider à la conservation et la restauration des monuments soient dégagés en commun et formulés sur un plan international, tout en laissant à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions.»

En ce qui concerne les travaux de restauration et la prudence qu'il faut apporter dans ce domaine, la «charte» constate justement pour la part à ne pas dépasser:

«Au-delà, tout travail de complément reconnu indispensable relève de la conception architecturale qui portera la marque de notre temps...»

«Les apports de toutes les époques, indique-t-on, à l'édification du monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration.»

Le texte se penche également sur l'affectation utile des bâtiments anciens à la société. Il insiste sur les soins particuliers à apporter aux sites portant témoignage d'une civilisation particulière, comme d'un événement historique ou encore attestant d'une évolution significative.

Il est bon de mettre à la disposition des chercheurs la documentation constituée à la suite de travaux de restauration, de conservation ou de fouilles, indique-t-on également.

## VICTOR OLIVET

Société anonyme

**Entreprise  
de bâtiments et de travaux publics**

**GENÈVE**

38, rue du Nant  
Tél. 36 63 10 (3 lignes)



**Lausanne**

Rue Saint-Martin 3  
☎ 23 45 67

**Morges**

Rue Saint-Louis 4  
☎ 71 37 64

**Ami Boulaz**

Société anonyme

**Chauffages  
tous systèmes**

**Genève**

Rue de Hesse 1  
☎ 26 26 93

La meilleure  
**PORTE ISOLANTE**  
avec joints automatiques  
Système EICHENBERGER Brevet  
PORTES NEUVES OU EXISTANTES TRANSFORMÉES  
**MENUISERIE**  
*Max Locher*  
Lausanne Ch. du Levant 157 Tél. 28 68 62

ÉLECTRICITÉ

**E. WEBER**

Grand choix d'appareils  
ménagers et lustrerie

LAUSANNE Saint-Roch 40 TÉLÉPHONE 25 43 25



**XYLAMON**

protège vos charpentes et  
meubles contre tous les  
parasites du bois

**L. Guggisberg**

Conservation du bois  
Lausanne

Des problèmes techniques sont ensuite précisés et analysés, constituant avec toutes les clauses contenues dans le texte un véritable instrument de travail pour les architectes du monde entier, spécialement pour ceux des pays en voie de développement, grâce aux connaissances qu'ont su acquérir en ce domaine leurs confrères européens.

«La conservation et la restauration des monuments remarque-t-on, constituent une discipline qui fait appel à toutes les sciences et toutes les doctrines.»

Cet art difficile ne se conçoit évidemment que sous l'autorité de l'architecte réellement spécialisé dont la mission est à la hauteur des connaissances.

Ce texte sera transmis à l'UNESCO, pour qu'il puisse être, après nouvel examen, recommandé aux Etats membres et qu'il devienne la charte effective des gouvernements responsables.

Enfin, le congrès a décidé de la constitution du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) devant promouvoir la création de centres de documentation nationaux, de faire connaître les techniques les plus modernes dans le domaine de la restauration et de la protection des monuments. L'ICOMOS sera doté de statuts s'inspirant de ceux du Conseil international des musées.

## Renseignements commerciaux

### Hoval et l'évolution des chaudières à gaz

La VI<sup>e</sup> Journée internationale **Hoval** a eu lieu à La Haye. Les dirigeants des différentes firmes européennes s'occupant de la fabrication et de la vente des produits Hoval y participaient. Il ressort de ces échanges de vues que la propagation des chaudières et des régulations Hoval continue de se développer de façon très réjouissante dans chaque pays; les ventes atteignent jusqu'à 40% du marché total en chaudières.

Cette journée était consacrée aux différents problèmes de la combustion du gaz. Ce thème revêt une importance toute particulière par suite des découvertes importantes de gaz naturel en Hollande et en Allemagne du Nord. On peut d'ores et déjà escompter qu'une chaudière à gaz Hoval apparaîtra dans un avenir assez proche sur le marché, chaudière qui, par sa conception technique, ouvrira de nouvelles voies.

Revêtements et carrelages

# Saxopan s.a.

Menuiserie intérieure  
préfabriquée

Neuchâtel - Pierre-Grise 9  
Tél. (038) 4 12 42

Ferblanterie  
Couverture  
Installations sanitaires modernes

## ANDENMATTEN & C<sup>ie</sup>

Maîtrise fédérale eau et gaz  
X. EUGSTER, dir.

LAUSANNE

Paleyres 5

Tous combustibles  
Bois - Charbon

# HUILE DE CHAUFFAGE

toutes qualités, aux meilleures conditions

Société coopérative de consommation  
de Lausanne et environs

ego  
-o-

Service des combustibles  
Rue du Simplon 49 - Renens - Tél. 34 47 82



## G. Tonello chapes spéciales

Lausanne Rue de Genève 79 Tél. (021) 24 22 58